



FR

CETTE ACTION EST FINANCEE PAR L'UNION EUROPEENNE

ANNEXE

de la décision d'exécution de la Commission relative au financement du plan d'action annuel en faveur de la République du Cameroun pour 2024

Document d'action : Programme d'appui au développement local au Cameroun (PADL)

**PLAN D'ACTION ANNUEL 2024**

Le présent document constitue le programme de travail annuel au sens de l'article 110, paragraphe 2, du règlement financier, ainsi qu'au sens de l'article 23 du règlement IVCDI - Europe dans le monde.

## 1 SYNTHÈSE

### 1.1 Tableau récapitulatif de l'Action

<b>1. Intitulé CRIS/OPSY Acte de base</b>	Programme d'appui au développement local au Cameroun (PADL) ACT- 62007  Financé au titre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDI - Europe dans le monde)
<b>2. Initiative « Équipe Europe »</b>	Non
<b>3. Zone bénéficiaire de l'action</b>	L'action sera menée à l'endroit suivant: l'ensemble du territoire national avec des actions pilotes dans dix communes du Sud-ouest et du Septentrion.
<b>4. Document de programmation</b>	Programme indicatif multi-annuel 2021-2027, Cameroun
<b>5. Lien avec les objectifs/résultats attendus du (des) PIP concernés</b>	<b>Objectifs du PIP auxquels l'action contribue:</b>  En ciblant un développement local inclusif et adapté au changement climatique, l'Action contribuera à l'atteinte des objectifs dans deux secteurs du PIP Cameroun 2021-2027: (I) Gouvernance, démocratisation, paix et stabilisation; (III) Pacte vert, développement durable et action pour le climat.  <b>Résultats attendus et qui contribuent à l'atteinte des objectifs du PIP :</b> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Les capacités et compétences techniques des autorités décentralisées sont améliorées, y compris en matière de numérique.</li><li>2. La transparence et la redevabilité des structures de gouvernance démocratique sont améliorées, et des processus efficaces de consultation et engagement de la société civile sont établis et pérennisés.</li><li>3. La préservation de la biodiversité et la gouvernance des ressources naturelles est améliorée.</li><li>4. Les territoires ruraux sont plus résilients au changement climatique et sont valorisés.</li></ol>

DOMAINES PRIORITAIRES ET INFORMATIONS SECTORIELLES				
6. Domaine(s) prioritaire(s), secteurs	<p><b>Gouvernance, démocratisation, paix et stabilisation</b> 1. Décentralisation, état de droit, transparence et lutte contre la corruption (codes DAC: 151)</p> <p><b>Pacte vert : développement durable et action pour le climat</b> 2. Développement rural et agriculture durable, conservation de la biodiversité et gestion des ressources naturelles, en particulier des forêts (Code DAC: 430)</p>			
7. Objectifs de développement durable (ODD)	<p><b>ODD principal:</b> ODD 16: Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.</p> <p><b>Autres ODD importants et, le cas échéant, cibles:</b> ODD 1: Lutte contre la pauvreté ODD 5: Égalité entre les hommes et les femmes ODD 13: Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ODD15: Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres</p>			
8 a) Code (s) CAD	<p>DAC : 151 : Décentralisation, état de droit, transparence et lutte contre la corruption (50%) 15111 Gestion des finances publiques 15112 Décentralisation et soutien aux administrations infranationales</p> <p>DAC : 430 : Développement rural et agriculture durable, conservation de la biodiversité et gestion des ressources naturelles, en particulier des forêts (50%) 43040 : Développement rural durable et gestion des ressources naturelles</p>			
8 b) Principal canal de distribution	<p>11000 Gouvernement du bénéficiaire 11001 Gouvernement central 11004 Autres entités publiques dans le pays bénéficiaire</p>			
9. Objectifs de dépenses	<p><input type="checkbox"/> Migration <input checked="" type="checkbox"/> Climat <input checked="" type="checkbox"/> Inclusion sociale et développement humain <input checked="" type="checkbox"/> Égalité de genre <input checked="" type="checkbox"/> Biodiversité <input checked="" type="checkbox"/> Droits de l'homme, démocratie et gouvernance <input type="checkbox"/> Education (renforcement de capacités des acteurs économiques)</p>			
10. Marqueurs (À partir du formulaire CAD)	<b>Objectif politique général @</b>	<b>Non ciblé</b>	<b>Objectif significatif</b>	<b>Objectif principal</b>
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Aide à l'environnement @	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Développement du commerce	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Réduction des risques de catastrophe	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Inclusion de personnes handicapées @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Alimentation @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<b>Marqueurs de la convention de Rio</b>	<b>Non ciblé</b>	<b>Objectif significatif</b>	<b>Objectif principal</b>
	Biodiversité @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique @	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>11. Marqueurs internes et balises</b>	<b>Objectifs politiques</b>	<b>Non ciblé</b>	<b>Objectif significatif</b>	<b>Objectif principal</b>
	Numérisation Tags : connectivité numérique gouvernance numérique entrepreneuriat numérique création d'emplois compétences/ compétences numériques services numériques	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Connectivité Tags : transports contacts interpersonnels énergie connectivité numérique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Migration (méthodologie en cours de développement)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des inégalités (méthodologie en cours de développement)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Covid-19	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>INFORMATIONS RELATIVES AU BUDGET</b>				
<b>12. Montants concernés</b>	Ligne budgétaire: 14.020121 Coût total estimé: 44 000 000 EUR  Montant total de la contribution du budget de l'UE: 44 000 000 EUR pour l'appui budgétaire dont 39 000 000 EUR au titre de l'appui budgétaire et 5 000 000 EUR au titre de l'appui complémentaire.			
<b>GESTION ET EXÉCUTION</b>				

<b>13. Type de financement<sup>1</sup></b>	<b>Gestion directe par:</b> - Appui budgétaire: contrat d'appui aux performances des réformes sectorielles. - Marchés publics.
--	--

## 1.2. Résumé de l'action

En tant que pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, le Cameroun possède l'économie la plus diversifiée et la plus résiliente de la sous-région. Le pays joue un rôle clé pour la stabilité et l'économie de la région. Le Cameroun fait cependant face à différents défis qui entravent ses perspectives de stabilité, de développement économique et social durable. Le pays continue d'afficher un taux de pauvreté élevé, les indicateurs socio-économiques se dégradent, et il doit faire face à des crises sécuritaires et humanitaires dans trois régions du pays. Le pays est aussi confronté de plus en plus sévèrement aux effets du changement climatique (sécheresses, inondations, etc.) et à une dégradation de ses ressources naturelles qui menacent de manière immédiate les conditions de vie des populations. Les fortes inégalités entre les territoires en termes de niveau de pauvreté, d'investissements publics et de redistribution des ressources exacerbent les tensions et mettent à mal la cohésion sociale, en amont d'une période de transition politique incertaine.

Dans ce contexte, l'objectif du PADL est de promouvoir un développement local inclusif en améliorant l'adaptation aux changements climatiques des systèmes de production au niveau des communes et en améliorant la gouvernance financière, participative, inclusive et sensible au genre des acteurs de la décentralisation. Le projet vise à : (i) développer des outils permettant aux communes de devenir les moteurs de l'adaptation au changement climatique au niveau local, notamment l'aménagement du territoire et la finance climatique, et (ii) poser au niveau central et local des bases solides pour la mise en place du processus de décentralisation initié par le gouvernement camerounais. Cela permettra de valoriser le rôle de la commune dans la promotion d'un modèle de croissance durable et par ce biais, de faciliter l'atteinte des objectifs du Cameroun définis dans la Contribution Déterminée au niveau National en 2015 et actualisée en 2021 et le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Dans le cadre de la Stratégie Nationale de Développement (SND 2030), le PADL entend accompagner la mise en œuvre d'une partie des objectifs de la Stratégie de Développement du Secteur Rural et de son Plan National d'Investissement Agricole (SDSR/PNIA 2020-2030). L'action contribuera également, en ciblant le renforcement de capacité des acteurs locaux, à la mise en œuvre du Code général des collectivités territoriales décentralisées et de la Stratégie Nationale de Décentralisation (SND 2019-2023) dont l'actualisation est attendue pour la fin de l'année 2024.

La SDSR est pour le Gouvernement une des stratégies clés pour renforcer son économie, sa résilience face au changement climatique et améliorer la gouvernance locale aussi bien au niveau rural, péri-urbain qu'urbain. Le Gouvernement reconnaît que les défis auxquels le Cameroun est confronté ne peuvent être adressés uniquement par le niveau central<sup>2</sup>. Les acteurs locaux doivent également jouer leur rôle d'acteurs du développement et de réduction des inégalités territoriales. Cela implique d'agir à deux niveaux. Tout d'abord, au niveau des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD)<sup>3</sup>. Il s'agit de les mettre en capacité de répondre aux besoins de leurs administrés, d'améliorer leur redevabilité par un renforcement de leurs compétences en matière de planification, de gestion administrative et financière, en matière d'aménagement du territoire et d'adaptation au changement climatique, y inclus l'atteinte des objectifs de Contribution Déterminée Nationale (CDN) définis par le Cameroun. Ensuite, au niveau central, l'État doit également mettre en œuvre les réformes structurelles qu'il a lui-même définies, notamment en matière d'aménagement du territoire, d'adaptation des politiques publiques au changement climatique, dans la droite ligne des engagements internationaux (accord de Paris, Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal).

Considérant le champ des réformes attendues dans un contexte politique évolutif il est proposé d'adopter une approche progressive dans l'appui à la mise en œuvre de la SDSR en commençant par appuyer la mise en place d'outils de développement local durable au bénéfice des communes, en complément d'un dialogue de politique

<sup>1</sup> Article 27 du règlement IVCDCI – Europe dans le monde

<sup>2</sup> La Constitution camerounaise du 18 janvier 1996 donne une nouvelle dimension à la décentralisation ainsi que les Lois du 22 juillet 2004 portant sur les règles applicables aux communes et régions ; Loi du 15 décembre 2009 portant sur la fiscalité locale et le Code 2019/024 portant sur le Code général des collectivités territoriales décentralisées

<sup>3</sup> Les CTD comprennent: a) Les communes, collectivités territoriales de base ; b) Les communes urbaines qui relèvent du régime spécial applicable aux agglomérations urbaines ; c) Le regroupement des communes et les établissements communaux ; d) Les Régions dont le fonctionnement effectif est envisagé en 2024.

orienté vers des résultats. À travers un contrat de réforme sectorielle de 44 000 000 EUR en appui à la mise en œuvre de la Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR 2020-2030), il s'agira ainsi (i) d'encourager le gouvernement sur la voie des réformes et du changement et (ii) de poser prioritairement les bases nécessaires et irréversibles à la réalisation des réformes liées au développement local. Le programme travaillera à l'atteinte de résultats concrets dans dix communes pilotes<sup>4</sup> (dans le Septentrion – Extrême-nord, Nord - et le Sud-Ouest), qui pourront être répliqués de façon plus large après les trois années de mise en œuvre dans le cadre d'un appui plus approfondi au processus de décentralisation. Le focus sur ces régions répond au choix stratégique de poursuivre l'engagement de la Team Europe dans les trois régions du nord du Cameroun initié avec la TEI « Septentrion Vert et Résilient » et, pour ce qui est du Sud-Ouest, d'agir en faveur du développement local et de la cohésion locale, considérés par le Gouvernement comme un moyen significatif de stabiliser cette zone en conflit. La région du Nord-ouest est à ce jour confrontée à une instabilité et une insécurité encore plus forte que la région du Sud-ouest, y rendant quasi impossible les déplacements de la Délégation. Cela explique le choix d'une concentration sur le Sud-ouest. Cette Action soutient également les priorités d'investissement du Global Gateway, en agissant notamment pour le climat et la gestion des ressources naturelles, et comprenant un appui de réhabilitation dans la zone de la « Grande Muraille Verte ».

Les principaux résultats attendus de l'action sont: (1) L'utilisation des outils de planification et de gestion des territoires en ligne avec le SDSR/PNIA et l'adaptation aux changements climatiques dans les différents niveaux de l'administration publique; (2) L'amélioration de la mise en œuvre des projets d'adaptation au climat au niveau des CTD; (3) La communication par les autorités centrales aux communes des informations pertinentes permettant à celles-ci de définir le montant qu'elles recevront sur le moyen terme; (4) L'augmentation de l'accès des communes aux moyens financiers pour la mise en œuvre des compétences légalement transférées et enfin (5) L'amélioration de la redevabilité financière des communes par rapport aux fonds qu'elles reçoivent de l'État central.

Par cette action, l'UE, en approche Team Europe, se positionne comme un partenaire clé du Gouvernement dans sa politique de développement local. Une coordination renforcée est en place entre les partenaires impliqués dans le développement local et la décentralisation (Allemagne, France et Banque mondiale principalement) qui permettra de maximiser l'effet de levier de ce programme d'appui budgétaire. Dans le cadre de l'approche Équipe Europe, diverses initiatives sont déjà en cours et seront approfondies dans le contexte de la présente Action. Cela inclut des échanges d'information sur la formulation et l'état d'avancement des projets FR, DE et UE, définition de messages communs à l'endroit du Gouvernement, échange d'information et complémentarité avec l'action de la Banque mondiale, échange d'expérience sur les thématiques communes d'intervention FR, DE et UE.

L'action va contribuer au Plan d'Action Genre III (GAP III) 2021-2025<sup>5</sup> visant le domaine d'engagement thématique « Relever les défis et exploiter les possibilités offertes par la transition verte et la transformation numérique, changement climatique et environnement » et « Promouvoir les droits économiques et sociaux et l'autonomisation des filles et des femmes ».

## 2 JUSTIFICATION

### 2.1 Contexte

#### **Contexte national**

Le Cameroun joue un rôle clé pour la stabilité de la sous-région. Il dispose d'une économie comparativement diversifiée et résiliente, même si son indice de développement social reste faible (le pays est classé 151<sup>ème</sup> pour ce qui est de l'indice de développement humain). Avec une croissance économique régulière mais modérée, le Cameroun représente 45% du PIB de la zone Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC). La reprise de la croissance économique du Cameroun est lente dans un contexte de défis accrus et

<sup>4</sup> Critères de sélection des communes a.o. : (1) Pratiques innovantes de gestion des ressources naturelles ; (2) Exposition de la commune aux aléas du changement climatique ; (3) Potentiel économique de la commune ; (4) Représentativité des plus vulnérables dans l'exécutif: pourcentage des femmes ou des jeunes dans l'exécutif communal ; (5) Exposition de la commune aux conflits ; (6) Synergie et complémentarité avec les interventions des autres partenaires sur le secteur, notamment l'Equipe Europe

<sup>5</sup> [join-2020-17-final\\_en.pdf \(europa.eu\)](#)

dans un environnement mondial incertain<sup>6</sup>. Il faut cependant souligner que la croissance économique n'a pas été une croissance redistributive, principalement en raison de la forte centralisation de la gestion économique avec un accroissement des inégalités socio-économiques territoriales.

Le Cameroun est d'autre part confronté à de sérieux défis en matière de paix et de sécurité, notamment en raison du conflit indépendantiste dans les régions anglophones du Nord-Ouest et du Sud-Ouest (NOSO), des menaces terroristes persistantes de Boko Haram dans la région de l'Extrême-Nord, limitrophe du Nigeria et du lac Tchad, et de la présence de près de 2 millions de personnes réfugiées ou déplacées à l'intérieur du pays, y inclus environ 400 000 réfugiés en provenance de la République centrafricaine et du Nigeria. Cela vient s'ajouter aux tensions sociopolitiques qui sont apparues ces dernières années et à un sentiment d'abandon de certaines CTD qui souffrent d'un accès très limité aux ressources et opportunités de développement économique et social. En 2014, le Cameroun affichait un indice de Gini de 46,64, supérieur au 42,14 de 2011, et un indice de développement humain ajusté aux inégalités (IDHI) de 0,393. Le Cameroun souffre de fortes inégalités régionales, avec 40 % des plus pauvres de la population vivant majoritairement en milieu rural (60,5 %).

L'environnement politique, économique et social du pays est propice à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Le Cameroun a signé la plupart des Conventions et Traités internationaux et régionaux sur la protection et la promotion des droits de la femme. Des efforts étaient visibles pour une meilleure prise en compte des questions de genre dans la Stratégie nationale de développement 2020-2030 récemment adoptée.<sup>7</sup>

Le Cameroun a ratifié le 23 août 1994 la Convention sur l'élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF). Il a par ailleurs ratifié le protocole additionnel à la CEDEF le 7 janvier 2005. Par ces actes, il a voulu d'une part, manifester sa volonté politique de veiller à la promotion et à la protection des droits fondamentaux de la femme et, d'autre part, confirmer son engagement à respecter et à appliquer, sans réserve, les dispositions de cet instrument.<sup>8</sup>

Le Cameroun a signé la Convention des Nations Unies relative aux Droits des Personnes vivant avec un handicap (CDPH) et le protocole facultatif le 1er octobre 2008 et il existe une politique nationale en faveur des personnes en situation de handicap.<sup>9</sup>

Faisant partie du bassin du Congo, premier poumon vert du monde, et d'autres paysages de grande valeur régionale, le Cameroun joue également un rôle important dans la lutte contre le changement climatique et dans la préservation de la biodiversité. De plus en plus affecté par le changement climatique, le Cameroun n'est que peu préparé pour y faire face. Bien que le pays dispose de ressources naturelles abondantes, l'empreinte écologique des activités humaines continue d'augmenter, et s'approche désormais de la limite du déficit écologique.

### **Contexte du secteur rural**

Entre 2018 et 2021, le secteur rural a bénéficié de la mise en œuvre d'un Contrat de Réforme Sectorielle (CRS) qui a permis des avancées significatives, notamment en matière de mise en œuvre de la politique équitable de subventions agricoles, d'amélioration du niveau de concertation et d'inclusion dans le développement des chaînes de valeur agropastorales prioritaires, de concertation entre acteurs sur le désenclavement des bassins de production, de renforcement de la maîtrise d'ouvrage communale ainsi que sur le pilotage du secteur rural. Les premiers effets concrets du CRS sur les conditions de vie des populations rurales ont commencé à se faire ressentir à grande échelle à partir du second semestre 2022 grâce à un effet levier sur l'investissement public et privé et un effet d'entraînement et d'harmonisation des investissements des grands bailleurs. Fort de ces acquis, un nouveau CRS a été conclu en décembre 2022 avec pour objectif d'augmenter durablement la performance globale des systèmes alimentaires, suite à la mesure spéciale adoptée par l'Union Européenne fin 2022, visant à répondre à la crise alimentaire et au choc économique lié à la guerre d'agression menée par la Russie contre

---

7 ONU Femmes Afrique: <https://africa.unwomen.org/fr/where-we-are/west-and-central-africa/cameroon#:~:text=L'environnement%20politique%2C%20%C3%A9conomique%20et,des%20droits%20de%20la%20femme.>

8 CEDAW Nations Unies : <https://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=478b77e12>

9 Centre for Human rights: <http://www.rodra.co.za/index.php/cameroon>

l'Ukraine<sup>10</sup>. La décentralisation en cours est une opportunité pour le suivi permanent et la durabilité des projets de préservation des ressources. Les municipalités constituent un acteur clé du processus. D'autre part, l'UE met en œuvre au Cameroun des approches territoriales pour une meilleure gestion des ressources naturelles (TEI Septentrion Vert et Résilient et Paysage Sud/Sud-est) où la gouvernance et l'aménagement du territoire sont un des trois piliers (approche NaturAfrica<sup>11</sup>). Dans ces zones semi-arides, un bon aménagement du territoire est également essentiel pour la lutte contre la désertification et la dégradation des terres.

## 2.2 Analyse des problèmes

L'implication des communes dans le développement local et rural, tout comme le lien avec les effets du changement climatique sont encore timides au Cameroun. Une faible prise en compte du changement climatique de la part des communes est constatée, qui pour l'essentiel, ne se sentent pas concernées par la problématique, et cela est couplé d'un manque de capacités et de ressources pour mettre en œuvre des actions de développement durable. Ces deux dimensions restent pourtant des éléments clés pour réaliser la vision de développement Cameroun 2035, les objectifs de la Stratégie de développement national 2020-2030<sup>12</sup> (SND30) et la Stratégie de développement du secteur rural/Plan national d'investissement agricole<sup>13</sup> (2020-30) (SDSR/PNIA) qui en découle. À défaut d'agir sur ces deux dimensions, les impacts du changement climatique sur les populations et la nature au Cameroun seront drastiques et se feront sentir dans tous les paysages et au niveau local. Le Cameroun a d'ailleurs pris un engagement clair vers l'économie à bas carbone et résiliente aux impacts du changement climatique, ce qui permettra de réaliser des bénéfices pour le climat, la résilience et le développement durable local en écho à la SDSR.<sup>14</sup> En parallèle et avec la création du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local (MINDDEVEL), le Cameroun avance également dans la décentralisation et le développement local qui implique l'engagement citoyen et la recherche d'un consensus autour des politiques publiques globales de l'État.<sup>15</sup>

Ainsi, les principaux défis à relever pour réaliser la SDSR et renforcer les conditions favorables à sa déclinaison au niveau local sont les suivants :

**Les communes ne sont pas encore suffisamment équipées pour exercer efficacement et durablement les compétences qui leur ont été légalement transférées.** Elles disposent en effet de compétences sur le papier, transférées depuis 2010 et 2011, mais l'exercice réel de celles-ci est limité par l'absence de ressources humaines, quantitativement et qualitativement, le peu de moyens matériels et de surcroît, l'absence de ressources financières suffisamment prévisibles et conséquentes. Les autorités déconcentrées restent très présentes et continuent d'exercer dans la pratique ces compétences même si les CTD sont censées en assurer la maîtrise d'ouvrage et d'œuvre. L'obligation légale de l'État de transférer annuellement 15% du budget général à la Dotation générale de la décentralisation (DGD) n'est par ailleurs pas respectée et les dotations restent forfaitaires pour certains secteurs, indépendamment des besoins spécifiques des CTD.

**La gestion des finances locales** n'est pas modernisée et la mobilisation des ressources financières locales reste limitée par un cadre législatif restrictif (la nouvelle Loi des finances publiques locales devrait être adoptée dans le courant de l'année 2023). À cela s'ajoute un manque de capacité de prélèvement par les autorités locales, de transparence et de mécanismes de redevabilité, et l'absence d'incitation à remettre leurs comptes financiers à la tutelle.

Les CTD ne sont pas en mesure **d'intégrer l'adaptation au changement climatique et la protection des ressources naturelles dans leur travail.** Des avancées ont été réalisées concernant l'aménagement du territoire à travers les schémas régionaux d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT) qui

<sup>10</sup> C(2022) 6554, 9/09/2022

<sup>11</sup> Les trois piliers de l'approche territoriale NaturAfrica sont : (i) conservation de la biodiversité, (ii) économie verte par et pour les communautés locales, (iii) gouvernance inclusive et aménagement du territoire.

<sup>12</sup> République du Cameroun, 'Stratégie Nationale de Développement 2020-2030'.

<sup>13</sup> République du Cameroun, 'Stratégie de Développement du Secteur Rural / Plan National d'Investissement Agricole SDSR/PNIA (2020-2030)'.

<sup>14</sup> Banque Mondiale, 'Cameroun Analyse Institutionnelle de la Gouvernance du Changement Climatique'.

<sup>15</sup> Voir aussi World Bank, 'Country Climate and Development Report: Cameroon; PIK, 'Climate Risk Profile: Cameroon'; Tani and Tume, 'The Role of Municipal Councils in Climate Change Mitigation in the Northwest Region of Cameroon'.

donnent les grandes orientations régionales, les plans locaux d'aménagement et de développement durable du territoire (PLADDT) qui en sont les déclinaisons plus précises au niveau local et les plans d'occupation des sols (POS) mais cette dynamique mérite d'être accompagnée pour qu'elles se traduisent en véritable action d'adaptation au niveau local. De manière générale, les communes n'ont pas encore pleinement intégré les effets du changement climatique et le développement qu'elles promeuvent se fait généralement sans prise en compte de la durabilité environnementale ou des défis climatiques.

L'action travaillera avec les acteurs suivants:

- Le Ministère des Finances (MINFI) et le Ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire (MINEPAT) et le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille qui joue son rôle pour s'assurer de la prise en compte effective du genre et le suivi des engagements internationaux par les autres départements sectoriels.
- Les quatre principaux ministères du secteur rural Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, (MINADER); Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA); Ministère de la faune et des forêts (MINFOF) et le ministère de l'environnement et du développement durable (MINEPDED) en charge de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique du Gouvernement en matière d'environnement. Il est le chef de file du gouvernement dans les négociations internationales sur le changement climatique et coordonne la mise en œuvre de ses engagements pris au niveau national.
- Le MINDDEVEL, créé en 2018 et chargé de l'élaboration, du suivi et de l'évaluation de la politique du Gouvernement en matière de décentralisation. Acteur central du dispositif de mise en œuvre de l'appui envisagé, le MINDDEVEL doit pouvoir assurer le pilotage et le portage efficaces de la décentralisation qui appuie le développement local. Afin d'appuyer le renforcement de capacités du MINDDEVEL, il est prévu d'accompagner celui-ci dans le lancement d'un appel à proposition en faveur des OSC sur le thème de la démocratie participative.
- Les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD). Personnes morales de droit public jouissent de l'autonomie administrative et financière pour la gestion des intérêts locaux et régionaux. La Commune est la collectivité territoriale de base. Elle a une mission générale de développement local et d'amélioration du cadre et des conditions de vie de ses habitants. Les Communautés Urbaines regroupant plusieurs communes, assument un rôle d'intercommunale. Les CVUC est l'association des Villes Unies du Cameroun et l'ARC, l'Association des Régions du Cameroun.
- Le Fonds Spécial d'Équipement Intercommunal (FEICOM) se positionne dans les faits comme une agence nationale de développement économique et social local, et a vocation à évoluer vers un outil partenaire important pour les CTD pour mobiliser des investissements locaux. Le FEICOM sera appuyé dans ses propres initiatives de réformes afin de renforcer sa capacité d'appui aux CTD pour prendre en compte les effets du changement climatique dans les nouveaux projets communaux et pour encourager l'engagement citoyen, notamment l'engagement des femmes dans le développement local. Le FEICOM devrait être prochainement (avant mi 2024) accrédité par la Banque Mondiale comme agence de gestion du Fonds d'Adaptation. Il sera aussi un des fonds habilités à gérer les fonds verts au Cameroun. Le FEICOM sera porteur du guichet 'climat et inclusion' qui sera créé dans le cadre de cette Action.

Titulaires de droits:

- Les acteurs non-étatiques, le secteur privé, les Organisations de la Société Civile (OSC) et groupes de femmes rurales et les jeunes, ainsi que les organisations des personnes en situation de handicap, les associations de droits humains des femmes : une forte implication des acteurs non-étatiques sera la garantie d'un engagement des populations locales rurales et urbaines sans lesquelles il ne peut y avoir de décentralisation.

## 2.3 Autres domaines d'évaluation

### 2.3.1 Politique publique

L'objectif de la Stratégie de Développement du Secteur Rural et de son Plan National d'Investissement Agricole (SDSR/PNIA 2020-2030), en droite ligne avec la Stratégie Nationale de Développement (SND 2030), est de réussir la transition raisonnée du secteur rural vers une économie de croissance verte et inclusive qui assure un développement durable et réduit les inégalités sociales. Elle vise dans ses quatre objectifs : (i) l'accroissement durable de la production des produits, agricoles, sylvicoles, animaux et halieutiques des chaînes de valeur

prioritaires, (ii) l'amélioration de l'environnement infrastructurel collectif et l'accès aux facteurs de production et aux marchés, (iii) le renforcement de la résilience des systèmes de productions, de la gestion durable des ressources naturelles et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables, face au changement climatique et (iv) le renforcement des capacités et du capital humain des acteurs du secteur rural à savoir les acteurs publics, les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), le secteur privé et les acteurs non étatiques. Ces deux derniers objectifs sont directement soutenus par la présente action. La SDSR comporte une méthode de suivi / évaluation qui publie chaque année les progrès de sa mise en œuvre au mois de septembre. Les donateurs se concertent régulièrement au sein du Comité Multipartenaires Agriculture sous la coordination de la FAO (Food and Agriculture Organisation).

Le PADL entend accompagner la mise en œuvre de deux des quatre objectifs spécifiques (iii et iv voir plus haut) de la Stratégie de Développement du Secteur Rural et de son Plan National d'Investissement Agricole (SDSR/PNIA 2020-2030). Cette politique sectorielle est crédible et pertinente et répond aux objectifs globaux d'éradication de la pauvreté et de réduction des inégalités, de croissance durable et inclusive et de création d'emplois. Il importe ici de mentionner les acquis de la mise en œuvre du CRS 2017-2021 qui ont démontré des progrès satisfaisants accomplis dans la mise en œuvre de la SDSR/PIA ainsi que l'existence d'un cadre de pilotage sectoriel dynamique reposant sur des revues sectorielles régulières et inclusives (secteur privé, OSC, PTF<sup>16</sup>) et basées sur un dialogue factuel.

En conclusion, la politique est suffisamment pertinente et crédible pour que les objectifs du contrat d'appui budgétaire soient largement atteints. Par conséquent, la Commission peut soutenir cette politique dans le cadre du contrat d'appui budgétaire proposé.

### 2.3.2 Politique macroéconomique

La diversification économique du pays, une monnaie commune avec les pays voisins, un programme d'appui du FMI et la hausse des prix des matières premières à l'exportation soutiennent la stabilité macroéconomique du Cameroun. La croissance réelle devrait atteindre 4% en 2023 (contre une croissance démographique de 2,5%). Grâce aux prix des produits dérivés du pétrole, les réserves de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) ont évolué positivement au cours de la dernière année avec une contribution positive du Cameroun. Cela s'est également traduit par une réduction de la pression sur le régime de taux de change et par une meilleure maîtrise de l'inflation. Ainsi grâce aux prix contrôlés sur certains biens de première nécessité, l'inflation en 2022 était à 6.3%, bien en dessous de la moyenne des pays africains subsahariens (14%). Le gouvernement parvient à maintenir les déficits budgétaires (-1.7% du PIB en 2022) dans les limites de la CEMAC, mais la mobilisation des recettes domestiques reste relativement faible (12% du PIB) et en deçà des besoins pour les politiques de développement et les critères de convergence de la CEMAC (17%). La dette globale représente 46% du PIB, en dessous du critère de convergence de la CEMAC (70% du PIB). Toutefois, le Cameroun est classifié en risque de surendettement élevé, parce que sa capacité de paiement semble basse en raison des faibles recettes budgétaires et recettes des exportations. Des retards pour des remboursements de dette bilatérale pendant 2022, dû selon le FMI à des tensions de trésorerie et de liquidité, ont cependant causé un abaissement de la note souveraine de 2 crans auprès d'agences internationales de notation. Afin de réduire les pressions de la trésorerie et de dégager plus d'espace budgétaire pour les dépenses productives, le gouvernement a augmenté les prix des carburants, historiquement fortement subventionnés à la pompe, de 21% en début février 2023, réduisant considérablement la charge des subventions (de l'ordre de 3% du PIB en 2022). Un meilleur climat d'investissement et environnement des affaires, qui est aussi un pilier principal de la stratégie de développement, reste essentiel pour soutenir davantage la stabilité macroéconomique. Conformément au programme du FMI, le gouvernement a terminé un diagnostic de la politique fiscale afin d'établir un système fiscal axé sur le développement. La Banque mondiale se concentre sur la rationalisation des dépenses fiscales et l'UE travaille à la sécurisation des recettes dans les secteurs des ressources naturelles. Enfin, les services du FMI et les autorités camerounaises sont parvenues à un accord sur les 3ème et 4ème revues du programme économique et financier soutenu par la Facilité élargie de crédit (FEC) et le Mécanisme élargi de crédit (MEDC), confortant les politiques économiques et financières du pays.

En conclusion, les autorités mènent une politique macroéconomique axée sur la stabilité et le respect du critère d'éligibilité.

<sup>16</sup> PTF : Partenaires Techniques et Financiers

### 2.3.3 Gestion des finances publiques

Le Gouvernement du Cameroun suit un plan ambitieux de réformes, le Plan Global de Réforme de la Gestion des Finances Publiques (PGRGFP), qui a été mis en place pour les années 2019-2021 après une évaluation PEFA (Public Expenditure and Financial Accountability) en 2017. Le PGRGFP est aussi une traduction des actions à mettre en œuvre pour répondre aux six directives de la CEMAC en matière de Gestion des Finances Publiques (GFP), qui ont été officiellement adoptées et intégrées dans la législation camerounaise. Le plan a été mis à jour pour la période 2022-2023. Actuellement, une nouvelle évaluation PEFA est en cours de réalisation sur financement UE, qui comprend également les cadres méthodologiques pour la budgétisation sensible au genre et au climat afin de développer un nouveau plan de réforme à partir de 2024. Des études PEFA au niveau décentralisé, également financées par l'UE, ont souligné en outre les forces et les faiblesses concernant la gestion efficace et efficiente des finances publiques au niveau local. Le gouvernement du Cameroun a adopté en 2019 le Code des Collectivités Territoriales Décentralisées qui entérine sa volonté d'accélérer et d'approfondir le processus de décentralisation. Récemment, le président a signé plusieurs décrets qui transfèrent des compétences aux communes et aux régions. Les ressources financières transférées augmentent chaque année, mais restent considérablement inférieures aux 15% prévus. Les autorités sont sur le point d'adopter la loi sur la fiscalité locale, qui est censée améliorer et clarifier les recettes des CTD. À cause d'une certaine imprévisibilité des fonds budgétaires disponibles, les CTDs ne disposent pas des bases nécessaires pour atteindre la discipline budgétaire globale. Presque tous les CTDs disposent d'un système informatique budgétaire et intégré. Afin de soutenir aussi la redevabilité, les communes ont considérablement augmenté la production de comptes et leur soumission à la chambre des comptes dans les années passées, mais des améliorations sont encore nécessaires en termes d'exhaustivité, de respect des délais et de qualité.

Les derniers progrès notés en matière de réforme des finances publiques concernent la fonctionnalisation du Comité de Cadrage macroéconomique, les avances sur implémentation du TOFE<sup>17</sup> 2014, la digitalisation des domaines de la fiscalité (douane et impôts), la tenue d'un premier forum d'échanges entre le ministère de finances et la société civile. L'opérationnalisation du Compte Unique du Trésor prévu à partir de mi-2023 constitue également une étape majeure dans la réforme des finances publiques, le défi principal étant maintenant que les dépenses réalisées varient trop par rapport aux dépenses budgétées initiales.

En conclusion, la stratégie de réforme de la GFP est suffisamment pertinente et crédible, notamment en ce qui concerne la mobilisation des recettes nationales, et le critère d'éligibilité est rempli.

### 2.3.4 Transparence et contrôle du budget

Les documents budgétaires sont disponibles sur le site web de la Direction Générale du Budget (<http://www.dgb.cm>). Depuis peu, le site web avec les documents pour les parlementaires (<https://plateformeparlementaire.cm>) a également été rendu accessible pour tous les citoyens, alors qu'il n'était auparavant accessible que pour un groupe limité avec un accès par mot de passe. L'enquête sur le budget ouvert indique qu'entre 2019 et 2021, le Cameroun a progressé de 6 points pour atteindre 34 points (sur 100). Si le Cameroun publie surtout les résultats de la phase de préparation du budget à temps, les informations sur l'exécution du budget restent cependant tardives et de qualité relativement médiocre.

Plus largement, la transparence et la prévisibilité budgétaire sont relatives, du fait de la non-exhaustivité du budget (résultant d'opérations extrabudgétaires et de l'utilisation de procédures d'urgence et d'exception). D'une part, du côté des recettes, il y a une remontée seulement partielle des informations financières des communes, des établissements publics administratifs et des entreprises publiques. D'autre part, l'exécution du budget n'est pas toujours conforme à l'autorisation parlementaire, car les besoins en dépenses sont constamment sous-estimés et des montants importants sont exécutés par le biais de procédures exceptionnelles ou d'interventions directes. Néanmoins, le Gouvernement publie régulièrement des documents détaillés sur la mobilisation des recettes, les résultats des appels d'offres, la situation de la dette et la préparation du budget. La communauté internationale continue à mettre l'accent sur la transparence budgétaire en général. Il conviendrait donc d'accompagner aussi le plaidoyer de la société civile pour la publication des comptes administratifs par les CTD et une budgétisation participative et citoyenne.

<sup>17</sup> Le TOFE est le Tableau des Opérations Financières de l'Etat qui retrace les recettes totales et les dépenses

Le soutien initial de l'UE à la Chambre des comptes a été relayé par les autres partenaires, en particulier le FMI et la Banque mondiale. La Chambre des comptes a gagné en reconnaissance grâce à son suivi de la gestion des fonds liés à la crise COVID, (trois rapports d'audit qui ont bénéficié d'une couverture médiatique importante).

En conclusion, une documentation budgétaire pertinente est publiée et le critère d'éligibilité est rempli.

### 3. DESCRIPTION DE L'ACTION

#### 3.1 Objectifs et produits

**L'objectif général** est de promouvoir le développement local du Cameroun en contribuant à une croissance durable du secteur rural.

**Objectifs spécifiques:**

OS1: Améliorer l'adaptation aux changements climatiques des systèmes de production au niveau des communes par une approche inclusive (relatif à l'OS 3 de la SDSR).

OS2: Améliorer la gouvernance financière des acteurs de la décentralisation par une approche participative, inclusive et sensible au genre (relatif à l'OS 4 de la SDSR).

**Produits**

Les produits à fournir dans le cadre de cette action contribuant aux objectifs spécifiques correspondants sont les suivants.

Produits induits:

**Pour l'objectif spécifique 1 (OS1)** (relatif à l'objectif 3 de la SDSR/PNIA)

PI 1.1 Les outils de planification et de gestion des territoires en ligne avec le SDSR/PNIA et l'adaptation aux changements climatiques s'utilisent dans les différents niveaux de l'administration publique;

PI 1.2 La mise en œuvre des projets d'adaptation au climat s'améliore au niveau des CTD.

**Pour l'objectif spécifique 2 (OS2)** (relatif à l'objectif 4 de la SDSR/PNIA)

PI 2.1 Les autorités centrales communiquent aux communes les informations pertinentes permettant à celles-ci de définir le montant qu'elles recevront sur le moyen terme;

PI 2.2 L'accès des communes aux moyens financiers pour la mise œuvre des compétences légalement transférées est augmenté;

PI 2.3 La redevabilité financière des communes par rapport aux fonds qu'elles reçoivent de l'État central est améliorée.

Produits directs:

PD 1 (PI 1.1 PD1): Les autorités centrales et les communes sont mieux informées des enjeux de l'adaptation aux changements climatiques et à la gestion responsable et durable des territoires avec une approche inclusive;

PD 2 (PI 1.2 PD1): Les capacités des communes à définir des projets de développement local de manière inclusive, plus respectueux de l'environnement, adaptés aux risques du changement climatique et compatibles avec les règles d'occupation des sols sont renforcées;

PD 3 (PI 2.1 PD1): Les capacités du MINDDEVEL et du MINEPAT à assumer leur rôle d'appui à la décentralisation et au développement local sont renforcées;

PD 4 (PI 2.1 PD2): Le cadre de dialogue multi-acteurs entre les autorités centrales en charge de la décentralisation, les communes et la société civile est créé et opérationnel;

PD 5 (PI 2.2 PD1): La capacité des communes à définir un budget pluriannuel et ainsi à mieux planifier leur développement local est renforcée;

PD 6 (PI 2.2 PD2): La capacité des communes à définir des budgets de façon participative et inclusive, sensible au genre, est améliorée;

PD 7 (PI 2.3 PD1): Les compétences des communes en matière de gestion administrative et financière sont augmentées.

### 3.2 Activités indicatives

#### Activités liées aux produits directs:

- Activité contribuant de l'ensemble des produits directs (PD):
  - La mise à disposition des ressources financières de l'appui budgétaire;
  - La mise en place de sessions de dialogue de politique régulières permettant un monitoring du niveau de mise en œuvre du programme, entre l'UE et les acteurs centraux et locaux directement concernés par le programme PADL.
- Activités contribuant aux PD 1 et 2:
  - L'organisation de sessions d'informations et de sensibilisation des acteurs centraux et locaux sur les enjeux de l'adaptation aux changements climatiques et les outils de planification, en particulier vis-à-vis du changement climatique avec un accent particulier sur les femmes et les personnes en situation de handicap (par de l'assistance technique);
  - L'organisation de formations techniques spécifiques sur la formulation technique et budgétaire de projets de développement (par de l'assistance technique).
- Activité contribuant aux PD 3 à 7: La mise en place de cadre de dialogue multi-acteurs, inexistants ou dormants aujourd'hui, entre les acteurs centraux, locaux et la société civile avec un accent particulier sur les femmes et les personnes en situation de handicap;
- Activité contribuant au PD 3: L'actualisation de la Stratégie Nationale de Décentralisation;
- Activités contribuant aux PD 4 à 7: La mise en place des mécanismes d'appui-conseil et de suivi (par de l'assistance technique).

### 3.3 Intégration des questions transversales

#### Protection de l'environnement et changement climatique

Le portage de ce projet pour le Cameroun sollicitera un dialogue politique de haut niveau mené conjointement, et un dialogue entre les acteurs et les différents secteurs d'intervention. Les éventuels projets pilotes ne seront conçus que pendant le développement du programme. À ce stade, aucune EIE<sup>18</sup> (Évaluation des Incidences sur l'Environnement) n'est possible. L'évaluation préliminaire de l'EIE a classé l'action en tant que catégorie B, ne nécessitant pas d'EIE, mais pour laquelle les aspects environnementaux seront pris en compte au cours de la conception. L'évaluation des risques climatiques a conclu que cette action est à risque du fait de la vulnérabilité des communautés. Les diagnostics participatifs permettront de définir les risques au niveau local et de mieux déterminer des réponses d'action communautaire. Une fois cette analyse effectuée, les différents projets financés par le FEICOM dans le cadre cette action, mais aussi en général, seront modifiés pour atténuer les risques.

#### Résultats de l'examen préalable de l'évaluation environnementale stratégique (EES)

Il ressort de l'examen préalable de l'évaluation environnementale stratégique (EES) qu'aucune autre action n'était requise puisqu'un des objets de l'appui budgétaire est la création d'un guichet « changement climat ».

#### Égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes et des filles

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 8a, cette action porte la mention G1. Cela implique que l'action veillera à la représentation et l'implication effectives des femmes dans les espaces de dialogue intervenant dans la mise en œuvre de l'action. Les autorités locales font face à des contraintes lorsqu'elles veulent tenir leurs engagements, notamment : des capacités limitées de mise en œuvre de la planification et de la budgétisation favorisant l'égalité entre les sexes ; la faiblesse des mécanismes de responsabilisation ; et des capacités limitées pour fournir des services sensibles au genre.<sup>19</sup>L'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes et des filles est prise en considération de manière transversale dans les deux objectifs spécifiques de ce présent programme. Les outils de planification décentralisés permettent d'augmenter la participation des femmes à la gouvernance locale, et à modifier les relations entre les sexes afin de les rendre plus égalitaires. Des données et statistiques désagrégées par sexe seront monitorées afin d'évaluer la mise en œuvre de l'action telles que : le nombre femmes élues ; le nombre de femmes formées aux tâches administratives au sein des CTD ainsi que le nombre de femmes ayant accès à la terre.

<sup>18</sup> Evaluation des Incidences sur l'Environnement

<sup>19</sup> ONU Femmes Cameroun, 2013

### **Droits de l'homme**

Avec une approche droits humains, le programme renforcera les populations locales pour mieux connaître leurs droits. La mise en œuvre de l'action appliquera une approche fondée sur les droits englobant tous les droits humains, droits humains des femmes, qu'ils soient civils et politiques ou économiques, sociaux et culturels afin d'intégrer les principes des droits humains, d'aider les titulaires de droits à revendiquer leurs droits, en mettant l'accent sur les plus pauvres, les personnes et les groupes en situation de handicap. Cette approche est guidée par les principes de « ne pas nuire », « *leaving no one behind* », d'égalité et de non-discrimination.

### **Invalidité / handicap**

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention D1. Cela implique que l'intégration des personnes en situation de handicap fait partie des activités de l'action. Les personnes en situation de handicap ne peuvent être laissées en dehors de ce programme. Dans le cadre d'un renforcement de la démocratie participative au niveau communal, les positions et besoins des groupements de personnes en situation de handicap seront entendues via l'implication d'organisations de la société civile représentant les personnes en situation de handicap dans les différentes activités.

### **Réduction des inégalités**

Ce programme est marqué comme un I-0 sur le Marqueur Inégalités. Le programme a l'intention de promouvoir un développement local inclusif en appuyant la gestion durable des ressources naturelles et en renforçant la gouvernance et le capital humain du secteur rural et des acteurs locaux, ce qui in fine pourrait avoir un impact sur la réduction des inégalités territoriales au Cameroun.

### **Démocratie**

Ce programme contribuera à renforcer les actions orientées au développement d'un système plus démocratique et légitime par l'amélioration de la gouvernance locale et du processus de décentralisation. Un certain nombre d'objectifs spécifiques de l'action vise spécifiquement l'amélioration de la gouvernance territoriale, condition essentielle de l'amélioration de la démocratie.

### **Sensibilité aux conflits, paix et résilience**

La promotion de la décentralisation et du développement territorial contribue à la réduction des inégalités territoriales, qui est un facteur important des conflits au Cameroun. Le présent programme s'inscrit dans cette logique en renforçant les capacités des acteurs de la gouvernance locale, ce qui contribuera à un meilleur accès aux services, et donc à la cohésion sociale au niveau local et entre les régions.

### **Réduction des risques de catastrophes**

La planification territoriale aidera à délimiter les zones d'habitation et la gestion des ressources naturelles, freinant ainsi la dégradation environnementale et les risques de catastrophes naturelles.

## 3.4 Risques et enseignements tirés

Catégorie	Risques	Probabilité (Haute /Moyenne / Faible)	Impact (Haute / Moyen/ Faible)	Mesures d'atténuation
Politique	Risque 1: Risques liés aux processus électoraux qui auront lieu en 2025. Manque de volonté politique et corruption locale ainsi que résistance au changement dans la mesure où la décentralisation vient bouleverser des habitudes acquises. Elle redistribue les pouvoirs et les ressources selon le principe de subsidiarité, ce qui est difficilement accepté par les acteurs et les institutions à qui profitent les avantages acquis.	H	H	L'action a prévu des concertations permanentes avec les acteurs clés identifiés ainsi que la mise en place d'un cadre de dialogue multipartite qui renforcera la transparence et la redevabilité. L'action en mode TEI renforcera le poids de l'UE dans son dialogue politique structuré et dans ses dialogues sectoriels. La coordination entre partenaires impliqués dans l'appui à la décentralisation (Allemagne, France et Banque Mondiale principalement) sera cruciale pour maximiser l'effet de levier de l'appui budgétaire.
Sécurité	Risque 2: Aggravation de l'insécurité dans les Régions du Nord-ouest, du Sud-ouest et de l'Extrême-Nord réduisant les possibilités d'organisation de certaines activités du projet et augmentant les déplacements de populations impactées	M	H	Le dialogue politique EU-Cameroun permet d'assurer une veille sécuritaire dans les zones concernées. La sélection des projets pilotes prendra ce risque en compte.
Macroéconomique	Risque 3: Développements macro-économiques qui pourraient impacter l'équilibre budgétaire du pays (inflation, crise alimentaire).	M	M	Le dialogue sera poursuivi avec les autorités, en partenariat avec le FMI, pour monitorer de façon régulière la situation macro-économique. L'outil appui budgétaire sera utilisé comme moyen de mitigation.
Adaptation au changement climatique	Risque 4: Faible prise de conscience aussi bien du secteur public que privé des enjeux environnementaux et de changement climatique.	M	M	La mise en place d'un dialogue politique soutenu et les appuis ciblés à travers le programme même devrait atténuer ce risque, tout comme la complémentarité avec les actions entreprises à travers l'AAP 2021 et AAP2022 dans leur approche « paysage ».
Technique	Risque 5: Difficulté d'accès à l'énergie et à internet dans certaines zones du pays, ce qui	M	M	Identification de sources d'énergie alternatives à l'électricité, comme l'énergie

	pourrait rendre plus complexe le processus de digitalisation.			solaire ou hydraulique, selon les zones pilotes qui seront choisies.
Genre	Risque 6 : Les femmes sont empêchées de participer pour une multitude de raisons, y compris les coutumes culturelles, les normes de genre préjudiciables, les cadres juridiques insuffisants et les mécanismes de protection, ainsi que des pratiques discriminatoires. Les personnes en situation de handicap encourent les mêmes risques.	M	M	Les organisations et les réseaux de femmes ainsi que de personnes en situation de handicap seront parmi les groupes consultés, renforçant ainsi la participation des femmes dans le processus de transformation verte, de la consultation à la prise de décision, en passant par la planification et l'accès aux opportunités économiques.

#### Enseignements tirés:

Le premier enseignement du Contrat de Réforme Sectorielle (CRS 2017-2021 – 11ème FED) est qu'il est primordial de mettre en place un dialogue continu multi-acteurs avec le Gouvernement et les acteurs locaux du développement local, axé sur l'appui à des changements structurels, ambitieux et réalistes, facilitant une modernisation du secteur rural et encourageant la poursuite du processus de décentralisation. La décentralisation est davantage encouragée comme outil de développement et de cohésion sociale, plus que comme politique en tant que telle. Les résultats obtenus par l'analyse du Programme national de développement participatif (PNDP) démontrent que la participation citoyenne permet la prise en compte des aspirations des populations à la base. Les résultats obtenus des enquêtes du PNDP révèlent que l'engagement et la participation des citoyens constituent des leviers importants pour le développement local au Cameroun. Le PNDP a lancé en 2004 une dynamique d'inclusion et a impulsé une dynamique favorable à la participation et à l'engagement de toutes les parties prenantes au développement local. Le PADL se positionne pour assurer la continuité et l'approfondissement de cette dynamique. En effet, une des leçons apprises du CRS soulignée dans le Rapport final de l'évaluation du programme CRS (Novembre 2022) est qu'une meilleure efficacité et efficience de l'action de l'État en zone rurale implique une stratégie de déconcentration de celui-ci. Il est donc pertinent de venir soutenir les efforts de décentralisation de l'état dans cette nouvelle phase d'appui budgétaire.

Il est important d'identifier les services techniques centraux et locaux les plus concernés et de nouer avec eux une relation de confiance, basée sur une logique de partenariat gagnant-gagnant. Les indicateurs choisis doivent être définis de façon participative avec les acteurs centraux et locaux, être progressifs dans le changement qu'ils visent à introduire. Les indicateurs de tranches variables de ce présent programme visent l'obtention de résultats, en passant au moins la première année par des indicateurs de processus nécessaires pour poser la confiance et les bases des réformes attendues.

Le cadre mis en place permettra ainsi un dialogue continu sur des sujets stratégiques tels que la planification territoriale, le transfert des finances vers les communes et leur redevabilité financière. Ces axes d'amélioration de la gouvernance de la décentralisation sont les leviers que l'appui budgétaire peut soutenir.

Le second enseignement du CRS actuel porte sur l'importance de l'appui complémentaire pour atteindre des résultats, notamment en matière de coordination et de suivi de la mise en œuvre de l'appui budgétaire.

### 3.5 Logique d'intervention

La logique d'intervention sous-jacente pour cette action est:

Si les communes voient renforcée leur capacité à administrer leur territoire sur base de plans d'occupation des sols cohérents et opposables, si la mise en place de ces outils de planification se fait en intégrant les risques liés au changement climatique et à la perte de biodiversité, et si les communes voient leur gouvernance financière améliorée par une meilleure prévisibilité et effectivité des transferts monétaires à recevoir de l'État central, et

que les hypothèses au niveau des produits attendus se vérifient, alors, elles verront leur capacité d'action augmentée, contribueront directement au développement du capital humain et du développement économique durable de leur territoire, en adaptant mieux leurs activités socio-économiques aux changements climatiques actuels et futurs. En mettant en œuvre un dispositif de démocratie participative plus opérationnel, elles favoriseront la cohésion sociale et la stabilisation locale, notamment dans les régions en crise.

L'approche promue par la présente Action intègre ainsi les piliers du développement local à savoir (i) des capacités de planification, de gestion, d'action et d'adaptation au changement climatique approfondies ainsi que (ii) une gouvernance renforcée des acteurs locaux. Sur le plan environnemental, le développement local reposera sur un aménagement amélioré du territoire, garant d'un bon équilibre entre les différentes utilisations des sols par les usagers, et sur une capacité renforcée des CTD à s'adapter aux effets du changement climatique et de la perte de biodiversité. Les CTD bénéficieront d'un meilleur accès à des financements verts, destinés à mettre en œuvre des projets qui renforceront la capacité d'adaptation au changement climatique de leurs territoires et de leurs populations. Les progrès du Gouvernement sur ses engagements internationaux en la matière seront monitorés. Sur le plan de la gouvernance, il s'agit de poser des bases solides et irréversibles pour le processus de développement local par un renforcement de la réforme de la décentralisation.

En sélectionnant dix communes pilotes, l'objectif de l'UE est de convaincre que l'approche proposée peut donner des résultats concrets et solides, que les autorités centrales et locales pourraient par la suite dupliquer sur l'ensemble du territoire. L'Action renforcera les dialogues tant au niveau central que local, renforcera la participation et les capacités de surveillance de la population y compris les organisations de femmes et de personnes en situation de handicap, à l'égard des autorités publiques afin de créer les conditions pour une politique rurale locale qui répond aux besoins des populations et contribue à la réduction des inégalités.

Cette Action est complémentaire et bénéficie également des interventions des autres partenaires techniques et financiers intervenant en appui au développement local. Elle est complémentaire des actions en cours et à venir des coopérations française, allemande, de la Banque mondiale et du fonds multi-bailleurs CAFI (Central Africa Forest Initiative). L'AFD formule actuellement un projet, dont le début de mise en œuvre est prévu pour le premier trimestre 2024. Ce projet a notamment pour objectif le renforcement de capacités des CTD en appuyant la National School of Local Administration (NASLA) qui dispense les formations initiales et continues aux autorités locales. Sur ce point, l'AFD appuiera la NASLA dans la définition de modules de formation spécifiques, dont certaines des dix communes pilotes de la présente Action pourraient profiter. Ces modules, à destination des CTD, porteront notamment sur les modalités de gestion administrative, de gestion de ressources humaines et de trésorerie publique transparente. L'appui complémentaire de cette Action assurera le renforcement des capacités de gestion financière de dix communes pilotes.

La coopération allemande appuie également de manière substantielle la décentralisation et le développement communal. Les activités visent l'amélioration de la gouvernance des communes, l'efficacité de leur gestion administrative, le renforcement de leurs moyens financiers par un appui au développement de la fiscalité locale, et la participation locale à la gestion des affaires communales ainsi que l'état civil. Les indicateurs proposés dans le cadre de la présente Action impliquant la Chambre des comptes sont complémentaires de ceux de la coopération allemande au niveau de la redevabilité et transparence financière des communes. Le projet de la GIZ a démarré en 2023 et s'achèvera en 2026.

L'intérêt partagé de l'UE et des États membres présents au Cameroun en faveur d'un appui au développement local et à la décentralisation a encouragé l'UE à proposer une approche Équipe Europe pour la formulation, la mise en œuvre et le suivi de la présente Action. Un système de gouvernance impliquant un échange d'informations, de bonnes pratiques et cherchant la mise en place de complémentarités et synergies est mis en place depuis le début du processus de formulation de l'Action. Il a notamment été mis à profit pour l'identification des dix communes pilotes ciblées par l'Action. Son renforcement par la mise en œuvre simultanée des projets UE, DE et FR en suivant l'approche Équipe Europe devrait contribuer à renforcer le poids de l'UE dans son dialogue de politique avec le Gouvernement.

Le CAFI devrait démarrer son programme pays fin 2023 avec une importante composante sur l'aménagement du territoire avec des opportunités de synergie avec les actions de l'UE (dont celle-ci), notamment dans la concrétisation des PLADDT.

Pour ce qui est enfin de la Banque mondiale, le projet qui sera mis en œuvre sur une durée de six ans à partir de janvier 2024 appuiera notamment (i) le Gouvernement pour la mise en place d'un cadre réglementaire permettant un transfert effectif des ressources financières et humaines aux CTD au niveau des ICSP et (ii) les communes dans leurs capacités à maîtrise d'ouvrage. Il s'inscrit en complémentarité de notre appui en ce sens que la présente Action va appuyer le transfert effectif des moyens financiers de l'État aux communes, en intervenant aussi au niveau de la dotation générale de la décentralisation.

### 3.6 Matrice du cadre logique

MODALITÉ D'APPUI BUDGÉTAIRE telle qu'elle ressort de la politique publique nationale/sectorielle bénéficiant d'un soutien (4 niveaux de résultats / indicateurs / valeurs de référence / valeurs cibles / source de données – pas d'activités)

Avertissement: les indicateurs utilisés dans la matrice du cadre logique se réfèrent à la logique d'intervention de l'appui budgétaire. Ils contribuent au suivi de la mise en œuvre du programme au regard de ses objectifs et permettent d'évaluer ensuite sa contribution aux réalisations de la politique du pays. La liste d'indicateurs ci-dessous ne doit pas être comprise comme la liste d'indicateurs orientant le décaissement des tranches variables et précisée dans la partie correspondante de la convention de financement signée avec le pays partenaire, bien que certains indicateurs puissent être utilisés à ces deux fins et seront cochés par conséquent.

Résultats	Chaîne des résultats	Indicateurs (15 au maximum)	Valeurs de référence (années)	Cibles visées (année)	Sources de données (1 par indicateur)
<b>Impact indicatif de la politique</b>	Promotion du développement local du Cameroun en contribuant à une croissance durable du secteur rural.	Indice de pauvreté dans les zones pilotes	Tbd	Tbd	Enquête nationale auprès des ménages (ou source indiquée dans le cadre de suivi de la SDSR/PNIA)
<b>Réalisations attendues</b>	1.L'adaptation aux changements climatiques des systèmes de production au niveau des communes est améliorée (relatif à l'OS 3 de la SDSR)	1.1. Nombre de CTD et d'acteurs centralisés qui utilisent les nouveaux outils d'aménagement du territoire qui tiennent compte des impacts climatiques (par niveau administratif)	1.1 0 (2023)	1.1 10 (2026)	1.1 Rapport du CVUC et du MINEPAT
		1.2.1 Nombre de projets communaux « verts et inclusifs » mis en œuvre avec le financement du FEICOM, désagrégés par types de projets, bénéfiques d'adaptation et par zone géographique	1.2.1. 0 (2023)	1.2.1. 15 (2026)	1.2 Rapport du FEICOM
		1.2.2 Nombre de femmes bénéficiant d'une formation, de ressources financières, de technologies ou d'autres ressources accrues pour une production alimentaire durable et sûre, une énergie durable, des transports durables et des sources d'eau potable, pour la consommation familiale ou pour des utilisations productives. (GAP III)	1.2.2. 0 (2023)	1.2.2.tbd (2026)	1.2.2. Rapports de mise en œuvre du projet et rapports d'activité des communes pilotes.
	2. La gouvernance financière, participative, inclusive et sensible au genre des acteurs de la	2. GERF 2.29 Nombre de politiques gouvernementales ou locales élaborées ou révisées avec la participation d'organisations de	2. 0 en 2023 dans les communes pilotes	2. 10 à la fin 2026	2. Rapports de mise en œuvre du projet et rapports d'activité des communes pilotes.

	décentralisation est améliorée (relatif à l'OS 4 de la SDSR).	la société civile grâce au soutien de l'UE [SP]			
<b>Produit induits</b>	1. Les outils de planification et de gestion des territoires en ligne avec le SDSR/PNIA et l'adaptation aux changements climatiques sont utilisés dans les différents niveaux de l'administration publique.	1. Le nombre de stratégies sectorielles nationales, de plans de développement régionaux et communaux, qui intègrent les outils de planification et de gestion des territoires dans leurs processus de décision augmente	1. tbd (2023)	1. tbd (2026)	1. Rapports de mise en œuvre du projet et rapports d'activité
	2. La mise en œuvre des projets d'adaptation aux changements climatiques sont améliorés au niveau des CTD.	2. Le nombre de projets d'adaptation au changement climatiques mis en œuvre par les CTD avec financement du FEICOM augmente	2. 0 (2023)	2. 20 (2026)	2. Rapports du FEICOM
	3. les informations pertinentes permettant à celles-ci de définir le montant qu'elles recevront sur le moyen terme sont communiquées par les autorités centrales.	3. Les budgets pluriannuels des communes sont définis en conformité aux dotations annoncées par les autorités centrales	3. 0 en 2023	3. 360 budgets à la fin 2026	3. Comptes de gestion des 360 communes concernées
	4. L'accès des communes aux moyens financiers pour la mise œuvre des compétences légalement transférées est augmenté.	4. La part du budget des communes correspondant aux ressources transférées par l'État central est augmentée.	4. 4% de la Dotation Générale de la Décentralisation sont affectés aux communes en 2023	4. 6% à la fin 2026	4. Ligne budgétaire de la Dotation Générale de la Décentralisation
	5. La redevabilité financière des communes par rapport aux fonds qu'elles reçoivent de l'État central est améliorée.	5. La part de dépenses inéligibles dans les budgets des communes diminue de 15%	5. 0% en 2023 car aucun audit des comptes des communes réalisé	5. Moins de 40% à la fin 2026	5. Conclusions des rapports d'audit réalisés par la Chambre des comptes
<b>Produits directs</b>	1. Les ressources financières de l'appui budgétaire sont mises à disposition.	1. Montants transférés depuis le compte de la Commission européenne sur le compte du Trésor camerounais	1. 0 en 2023	1. 44M€ à la fin 2026	1. Compte du Trésor de l'État camerounais

	2 Des sessions de dialogue de politique régulières permettant un monitoring du niveau de mise en œuvre du programme, entre l'UE et les acteurs centraux et locaux sont mises en place.	2. Nombre de séances de dialogue de politique en suivant l'approche Équipe Europe avec les autorités centrales et locales	2. 0 en 2023	2. 6 sessions à la fin 2026	2. Rapport de mise en œuvre du projet
	3. Des sessions d'informations et de sensibilisation des acteurs centraux et locaux sur les enjeux de l'adaptation aux changements climatiques sont organisées.	3. Nombre de sessions d'information organisées sur les enjeux de l'adaptation aux changements climatiques au profit des acteurs centraux et locaux	3. 0 en 2023	3. 10 rencontres à la fin 2026	3. Rapports de mise en œuvre du projet
	4. Des formations techniques spécifiques sur la formulation technique et budgétaire de projets de développement sont organisées.	4. Nombre de sessions de formation organisées sur la formulation de projet y compris avec les femmes et les personnes en situation de handicap pour la gestion des affaires communales	4. 0 en 2023	4. 20 rencontres à la fin 2026 (au moins 2 formations pour chacune des communes pilotes)	4. Rapports de mise en œuvre du projet
	5. Le cadre de dialogue multi-acteurs entre les acteurs centraux, locaux et la société civile sont mis en place.	5. Nombre de rencontres multi-acteurs organisées et assorties d'un plan de suivi opérationnel	5. 0 en 2023	5. 9 rencontres à la fin 2026	5. Rapports de mise en œuvre du projet
	6. La Stratégie Nationale de Décentralisation est actualisée.	6. Situation de la Stratégie Nationale de Décentralisation	6. Stratégie non-actualisée en 2023	6. Nouvelle Stratégie Nationale de la Décentralisation approuvée par le Premier Ministre d'ici la fin 2026	6. Registre des actes administratifs du Premier Ministère

## 4. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

### 4.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le Cameroun.

### 4.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, durant laquelle les activités décrites à la section 3 seront réalisées et les contrats et conventions correspondants mis en œuvre, est de 48 mois à compter de la date de conclusion d'une convention de financement. La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats et les accords concernés.

### 4.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

#### 4.3.1. Justification des montants alloués à l'appui budgétaire

Le montant alloué à l'appui budgétaire est de 39 000 000 EUR et celui alloué à l'appui complémentaire est de 5 000 000 EUR. Cette action soutient la finalisation de plusieurs réformes stratégiques pour le développement durable du Cameroun.

Le principe d'un appui budgétaire sectoriel et le montant proposé sont déterminés sur la base des critères ci-dessous :

- Le besoin de financement et d'expertise technique de l'État pour les années fiscales 2024, 2025 et 2026 afin de mettre en œuvre la SDSR/PNIA, la Stratégie Nationale de Décentralisation et la CND ;
- L'existence de mécanismes de dialogue (Dialogue Politique Structuré, dialogues de politiques sectorielles) avec le Cameroun.

Le calendrier et le profil des décaissements suivants proposés pour l'action sont donnés à titre indicatif. Le calendrier et le profil réels des décaissements seront définis dans la convention de financement et pourront être modifiés.

#### 4.3.2. Critères de décaissement de l'appui budgétaire

##### a) Conditions

- Les conditions générales applicables au décaissement de toutes les tranches sont les suivantes : Progrès satisfaisant dans la mise en œuvre de la SDSR et maintien de la crédibilité et de la pertinence de celle-ci ou de la politique ultérieure;
- Maintien d'une politique macro-économique crédible et pertinente tournée vers la stabilité ;
- Progrès satisfaisant dans la mise en œuvre des réformes visant à améliorer la gestion des finances publiques, dont la mobilisation des ressources financières nationales, et maintien de la crédibilité et de la pertinence du programme de réforme ;
- Progrès satisfaisant dans la mise à la disposition du public, en temps voulu, d'informations budgétaires exactes et exhaustives.

Les conditions particulières ainsi que les tranches auxquelles elles s'appliquent sont les suivantes:

b) Les indicateurs de performance pour les décaissements des tranches variables peuvent se concentrer sur les priorités stratégiques suivantes :

Ces indicateurs porteront sur (i) l'approfondissement des capacités de gestion territoriale et d'adaptation au changement climatique des acteurs du développement local, (ii) le renforcement de la gouvernance financière des communes, ce qui inclut la prévisibilité et l'amélioration de leur accès aux financements.

#### c) Modifications

Les indicateurs de performance et les objectifs retenus pour le décaissement des tranches variables s'appliqueront pendant toute la durée de l'action. Cependant, dans des circonstances dûment justifiées, le pays partenaire et la Commission peuvent convenir la modification des indicateurs ou la révision à la hausse ou à la baisse des cibles. Ces modifications doivent être autorisées par l'Autorité contractante par écrit ex ante, au plus tard au début de la période de référence applicable aux indicateurs et aux valeurs cibles.

Dans des cas exceptionnels et/ou dûment justifiés, par exemple lorsqu'il y a des événements imprévus, des chocs externes ou des circonstances changeantes qui rendent l'indicateur ou la valeur cible non pertinent et ne pouvaient être anticipés, un indicateur de tranche variable peut être abandonné. Dans ce cas, le montant correspondant pourrait soit être réaffecté aux autres indicateurs de la tranche variable dans la même année, soit être transféré à la tranche variable de l'année suivante (conformément à la pondération initiale des indicateurs). Il peut également être convenu de réévaluer, au cours de l'exercice suivant, un indicateur par rapport à la cible initiale, si une tendance positive a été observée et si les autorités n'ont pas atteint la cible fixée en raison de facteurs indépendants de leur volonté. L'utilisation de cette disposition est demandée par le pays partenaire et approuvée par écrit par la Commission.

#### d) Valeurs fondamentales

En cas de dégradation sensible des valeurs fondamentales, les décaissements au titre de l'appui budgétaire peuvent être suspendus, réduits ou annulés, conformément aux dispositions pertinentes de la convention de financement.

Il est également important de souligner la promotion par l'UE du Pacte Vert, qui insiste sur une économie adaptée au changement climatique et qui ne l'aggrave pas. Les indicateurs liés aux performances climatiques seront aussi conditionnés à un engagement fort du Cameroun dans cette direction.

### 4.3.3. Détails de l'appui budgétaire

L'appui budgétaire est fourni sous la forme d'un appui budgétaire direct non ciblé au Trésor public. L'opération de crédit des virements en euros décaissés en francs CFA sera exécutée aux taux de change applicables, conformément aux dispositions pertinentes de la convention de financement.

## 4.4 Modalités de mise en œuvre

La Commission veillera au respect des règles et procédures pertinentes de l'Union pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE.

### 4.4.1. Gestion directe (marchés publics)

Un marché sera conclu pour la mise en œuvre de l'appui complémentaire. Un appel a été lancé en février 2024 sous une clause suspensive avant l'adoption de la présente décision. La clause suspensive est justifiée car il est fondamental pour le Cameroun et pour l'UE de maintenir le lien entre le CRS actuellement en cours et la présente Action. Disposer d'un appui complémentaire au plus tôt permettra de faire le pont plus facilement entre ces deux appuis budgétaires en maintenant un dialogue continu. De plus, bénéficier assez rapidement d'un appui technique de façon progressive permettra aux bénéficiaires d'être opérationnels plus vite. Cela va dans l'intérêt commun du Cameroun et de l'UE.

## 4.5 Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique sur la base de l'urgence ou de l'indisponibilité des services sur les marchés des pays ou territoires concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés

où l'application des règles d'éligibilité rendrait impossible ou excessivement difficile la réalisation de cette action (article 28, paragraphe 10, du règlement IVCDI - Europe dans le monde).

#### 4.6 Budget indicatif

<b>Composantes budgétaires indicatives</b>	<b>Contribution de l'UE (montant en EUR)</b>
<b>Appui budgétaire</b> —	39 000 000
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	
<b>OS 1</b> : Contribuer au renforcement de la planification du développement local, de la gestion durable des ressources naturelles et de l'adaptation aux changements climatiques par les communes	
Passation de marchés (gestion directe)	2 500 000
<b>OS2</b> : La gouvernance et le capital humain des acteurs locaux sont renforcés	
Passation de marchés (gestion directe)	2 500 000
<b>Marchés publics</b> – enveloppe totale	5 000 000
<b>Audit</b> – voir section 5.3	Couvert par une autre décision
<b>Totaux</b>	44 000 000

#### 4.7 Structure organisationnelle et responsabilités

Un Comité de pilotage (COFIL) sera mis en place pour assurer le suivi de la mise en œuvre de cette Action. Il sera présidé par le Secrétaire général du Ministère de l'Économie et de la Planification du Territoire (MINEPAT). Il sera composé de représentants du MINEPAT, MINFI, MINDDEVEL, MINADER, Secrétariat permanent du CND, FEICOM, MINEPDED (Ministre de l'Environnement, garant des engagements climatiques/CDN), de représentants des CTD (CVUC, ARC), et de la société civile. L'UE sera représentée par les services de la Délégation au Cameroun. Les États membres de l'Union européenne seront membres observateurs du COFIL. Le comité de pilotage se réunira au moins deux fois par an et autant de fois que nécessaire. Pour le suivi de la composante appui budgétaire, un groupe technique sera mis en place, dirigé par le Secrétaire général du MINEPAT et réunissant les représentants des ministères et institutions cités ci-dessus, ainsi l'UE et ses États membres. Il se réunira tous les trimestres afin d'assurer le suivi de la composante appui budgétaire de l'action. Il sera chargé de suivre les conditions générales et l'avancement des indicateurs de l'appui budgétaire afin d'anticiper toute éventuelle difficulté, et le cas échéant, de prendre les mesures nécessaires. Un dialogue sur les politiques se tiendra chaque année entre le gouvernement et l'UE et ses États membres et contribuera à la validation des dossiers de paiements préparés par la partie camerounaise.

L'assistance technique que le marché mobilisera interviendra auprès de l'ensemble des acteurs centraux et locaux impliqués dans la mise en œuvre de la présente Action. Il ne s'agira pas de mettre en place une unité de gestion de projet fixe dans un des ministères partenaires ou auprès des communes. L'objectif est de disposer d'un pool d'expertise à mobiliser lorsque de besoin pour les acteurs de l'appui budgétaire.

Une assistance technique en appui au FEICOM sera mise en place, pour deux raisons. Elle appuiera tout d'abord la mobilisation de fonds verts par le FEICOM et en parallèle, renforcera le FEICOM dans son rôle d'appui aux communes pour que celles-ci intègrent la dimension de résilience au changement climatique dans la gestion

quotidienne de leur collectivité. L'assistance technique devra tenir compte également du futur rôle du FEICOM comme agence de mise en œuvre pour le fonds d'adaptation de la Banque Mondiale (fonds auxquels l'UE contribue via le programme régional Afrique notamment). Cette assistance technique renforcera la coordination entre l'ONACC, le FEICOM et le ministère de l'environnement (MINEPDED), garant des engagements climatiques du pays. Cet appui sera complété par une assistance technique pour des aspects exigeant une expertise spécifique.

De l'assistance technique sera ainsi nécessaire pour assurer la bonne articulation entre le MINEPAT, le MINDDEVEL, les CVUC et le mandat du FEICOM. De manière générale cette assistance technique permettra de renforcer la capacité du Cameroun à mettre en œuvre ses engagements CDN.

L'assistance technique est aussi prévue pour la gestion des finances publiques (amélioration de la transparence, de la redevabilité et de la prévisibilité) auprès des CTD, du MINFI et de la Cambre des comptes.

Une assistance technique appuiera en parallèle le MINDDEVEL à poursuivre le travail d'actualisation et de communication de la Stratégie nationale de décentralisation, à jouer son rôle de coordinateur des acteurs clefs de la réforme, à renforcer les communes dans l'exercice des compétences dont elles disposent. Cette assistance technique contribuera également à renforcer les capacités de la société civile locale à suivre la mise en œuvre des politiques publiques locales. La mise en place d'un mécanisme multi-acteurs de dialogue, de coordination et de suivi de la mise en œuvre de la décentralisation sera appuyée afin de clarifier et d'encourager le respect par les différents acteurs concernés, des attributions qui leur incombent selon qu'ils soient une autorité déconcentrée ou décentralisée. Les communes pilotes pourront enfin elle aussi bénéficier de l'assistance technique, qui fournira en outre le soutien nécessaire à la coordination par le MINFI de toutes les actions relatives à la prévisibilité et à l'effectivité des transferts financiers à leur profit.

Dans le cadre de sa prérogative d'exécution du budget et afin de préserver les intérêts financiers de l'Union, la Commission peut participer aux structures de gouvernance susmentionnées mises en place pour régir la mise en œuvre de l'action et peut signer ou s'engager dans des déclarations conjointes, dans le but de renforcer la visibilité de l'Union et de sa contribution à la présente action et d'assurer une coordination efficace.

## 5. MESURE DE PERFORMANCE

### 5.1 Suivi et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire chargé de la mise en œuvre. À cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre met en place un système permanent de suivi interne, technique et financier de l'action et élabore régulièrement des rapports d'avancement (au moins annuels) et des rapports finaux. Chaque rapport fournit un compte rendu précis de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements introduits, ainsi que du degré d'obtention de ses résultats (Produits et réalisations directes) mesurés par les indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la liste de stratégie, de politique ou de plan d'action du partenaire.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

Les modalités de suivi de la mise en œuvre des réformes sectorielles s'appuieront sur les comités de pilotage de la SDSR/PNIA, sur les cadres de dialogues et sur les outils de pilotage prévus. À ce titre, l'UE visera à s'aligner sur le cadre de pilotage fixé par l'arrêt n°78 CAB/PM du 25 mai 2014 portant sur la création du comité de pilotage chargé de l'appui et du suivi de la mise en œuvre de la SDSR. Compte tenu du nombre important d'acteurs impliqués par l'action, le programme appuiera le renforcement des processus consultatifs à travers son appui complémentaire. Les systèmes statistiques et de suivi ainsi que la qualité des données officielles dans le domaine d'action couvert ont été évalués. Cette évaluation a été prise en compte dans la conception de l'action en faisant une analyse des systèmes d'informations (voir annexe analyse la politique nationale en annexe).

## 5.2 Évaluation

Compte tenu de l'importance de l'action, une évaluation finale ex-post sera effectuée pour la présente action par des consultants indépendants contractés par la Commission. L'évaluation sera réalisée à des fins de responsabilisation et d'apprentissage à divers niveaux (y compris la révision des politiques), en tenant compte en particulier du fait qu'il s'agit de la seconde intervention via appui budgétaire de l'UE en appui à la SDSR. L'évaluation de la présente action peut être réalisée individuellement ou dans le cadre d'une évaluation stratégique conjointe des opérations d'appui budgétaire réalisée avec le pays partenaire, d'autres prestataires d'appui budgétaire ou des parties prenantes concernées.

La Commission informera le partenaire de mise en œuvre au moins 60 jours avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire chargé de la mise en œuvre collabore de manière efficace et effective avec les experts chargés de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et des documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et aux activités du projet.

Les rapports d'évaluation peuvent être communiqués aux partenaires et aux autres principales parties prenantes, en application des bonnes pratiques en matière de communication des évaluations. Le partenaire chargé de la mise en œuvre et la Commission analysent les conclusions et les recommandations des évaluations et, le cas échéant, apportent les adaptations nécessaires.

L'évaluation accordera une attention particulière à l'impact sur la réduction des inégalités socio-économiques entre les territoires.

Un ou plusieurs marchés de services d'évaluation pourront être conclus. Le financement de l'évaluation sera couvert via la Facilité de coopération.

## 5.3. Audit et vérifications

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

# 6 COMMUNICATION STRATEGIQUE ET DIPLOMATIE PUBLIQUE

Pour le cycle de programmation 2021-2027, une nouvelle approche pour la mise en commun, la programmation et le déploiement des ressources en matière de communication stratégique et de diplomatie publique sera adoptée.

Conformément au document «[Communiquer et accroître la visibilité de l'UE –Orientations relatives aux actions extérieures](#)», publié en 2022, la communication et la visibilité de l'UE reste une obligation juridique pour toutes les actions extérieures financées par l'Union, afin de faire connaître le soutien de l'Union européenne à leur travail auprès des publics concernés, notamment en utilisant l'emblème de l'Union et une brève déclaration de financement, sur tous les supports de communication liés aux actions concernées. Cette obligation s'applique de la même manière, que les actions concernées soient mises en œuvre par la Commission, des pays partenaires, des contractants, des bénéficiaires de subventions ou des entités chargées de l'exécution telles que les agences des Nations unies, les institutions financières internationales et les agences des États membres de l'Union.

Cependant, les documents d'action des programmes sectoriels spécifiques ne sont en principe plus tenus de prévoir des activités de communication et de visibilité sur les programmes concernés. Ces ressources seront prévues dans des facilités de coopération établies par des documents d'action de mesures d'accompagnement, permettant aux délégations de planifier et mettre en œuvre des activités de communication stratégique et de diplomatie publique pluriannuelles avec une masse critique suffisante pour être efficaces à l'échelle nationale.

## Annexe 1 RAPPORT DANS OPSYS

Le niveau d'intervention pour la présente action est indiqué comme :

<b>Niveau Action (appui budgétaire, financement mixte)</b>		
<input checked="" type="checkbox"/>	Action individuelle	Action présente: tous les contrats pour cette action